



KPMG SA  
51 rue de Saint Cyr  
69009 Lyon



ORCOM AUDIT  
2 avenue de Paris  
45000 Orléans

# Association L'Opcommerce

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023  
Association L'Opcommerce  
251 Boulevard Péreire - 75017 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

ORCOM AUDIT  
Société de commissariat aux comptes  
Siège social : 2 avenue de Paris 45000 Orléans  
323 479 741 RCS Orléans



KPMG SA  
51 rue de Saint Cyr  
69009 Lyon



ORCOM AUDIT  
2 avenue de Paris  
45000 Orléans

## Association L'Opcommerce

251 Boulevard Péreire - 75017 Paris

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil d'Administration de l'association l'Opcommerce,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'Opcommerce relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

### **Engagements de financement de formations**

Conformément aux dispositions du plan comptable applicable aux organismes paritaires de la formation professionnelle, l'association constitue des charges à payer pour engagement de financement de formations qui figurent au passif du bilan pour un montant de 1 087 milliers d'euros TTC. Ces provisions sont évaluées selon les modalités décrites à la note 3.11 « Charges à payer et EFF ». Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'association et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de cette estimation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance associative relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.



## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.





Lyon, le 27 juin 2024  
KPMG SA

Orléans, le 27 juin 2024  
ORCOM Audit

Jean-Marie Besson  
Associé

Thibaut Closset  
Associé

Aurélie Pinsard  
Associée technique

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

avant affectation du résultat (en EUROS)

ACTIF	31.12.2023			31.12.2022	PASSIF	31.12.2023	31.12.2022
	Brut	Amort & pro	Net				
<b>ACTIF IMMOBLISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	5 637 127	3 579 028	2 058 099	1 486 261	Réserves		
Immobilisations corporelles	4 078 194	2 324 056	1 754 138	1 770 500	Report à nouveau	28 175 133	34 169 650
Immobilisations financières	600 509		600 509	556 024	Excédent ou déficit	6 731 676	(5 994 518)
Compte de liaison investissements					<b>Total des fonds propres (I)</b>	34 906 809	28 175 133
					<b>FONDS DEDIES (II)</b>	8 660 929	9 251 790
					<b>PROVISIONS</b>		
					Provisions pour risques	1 035 462	1 210 084
					Provisions pour charges	624 486	589 758
<b>Total de l'actif immobilisé (I)</b>	10 315 830	5 903 084	4 412 746	3 812 785	<b>Total des provisions (III)</b>	1 659 948	1 799 842
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
France Compétences	940 452 396		940 452 396	1 000 277 501	Emprunts et dettes assimilées	61 875 237	148 086 502
Créances sur autres subventions	22 665 506		22 665 506	18 288 767	France Compétences	737 035	41 475 129
Adhérents et comptes rattachés	4 876 445		4 876 445	4 583 825	Charges à payer pour EFF	1 087 238 757	1 114 169 270
Autres créances	31 072 223		31 072 223	48 321 579	Dettes fournisseurs	3 178 585	6 919 518
Valeurs mobilières de placement					Dettes fiscales et sociales	7 445 817	6 739 091
Disponibilités	226 095 001		226 095 001	310 811 952	Autres dettes	9 435 514	13 901 988
Charges constatées d'avance	859 098		859 098	803 254	Produits constatés d'avance	15 294 781	16 381 399
<b>Total de l'actif circulant (II)</b>	1 226 020 667		1 226 020 667	1 383 086 878	<b>Total des dettes (IV)</b>	1 185 205 728	1 347 672 898
<b>TOTAL ACTIF (I + II)</b>	1 236 336 497	5 903 084	1 230 433 413	1 386 899 663	<b>TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)</b>	1 230 433 413	1 386 899 663



**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023**  
en Euros

	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Collecte</b>		
Collectes encaissées sur l'exercice	11 359 824	168 169 295
Reprise provision collecte à recevoir	(3 770 671)	(129 643 943)
collectes à recevoir	4 091 212	3 770 671
Abondement FPSPP		
<b>Concours de France Compétences</b>		
- au titre des collectes légales	297 131 564	299 566 295
- au titre de la péréquation	685 030 712	710 631 579
<b>Collecte nette</b>	<b>993 842 642</b>	<b>1 052 493 896</b>
<b>Subventions</b>	<b>10 721 567</b>	<b>(65 053 655)</b>
<i>Aides de l'Etat</i>	10 024 186	(65 053 655)
<i>Aides des régions et autres collectivités locales</i>	722 530	
<i>Aides du Fonds social européen (FSE)</i>		
<i>Appels à Projets</i>		
<i>Part du FPSPP</i>		
<i>Part du FSE</i>		
<i>Peréquation</i>		
<i>Autres Aides</i>	(25 150)	
Utilisations des fonds dédiés	2 994 604	136 971 667
Autres produits de formation	23 098	17 661
<i>Dont du P50 vers P11 : 724 572 euros</i>		
<b>PRODUITS DE FORMATION</b>	<b>1 007 581 910</b>	<b>1 124 429 568</b>
<b>Charges de formation</b>	<b>951 128 217</b>	<b>1 052 804 472</b>
<i>Dont</i>		
<i>Fonctionnement CFA</i>		
<i>Investissement OF</i>	399 535	575 206
<i>CPF</i>		
Reversements	4 051	31 024 065
Report en fonds dédiés formation	4 178 344	2 994 604
Autres charges formation	147 760	42 051
<b>CHARGES DE FORMATION</b>	<b>955 458 372</b>	<b>1 086 865 192</b>
<b>Total I - Résultat de formation .....</b>	<b>52 123 538</b>	<b>37 564 376</b>

	Exercice 2023	Exercice 2022
Subventions de fonctionnement	2 941 384	5 086 263
Transferts de charges		
Reprises sur provisions pour risque et charges	210 084	
Utilisation des fonds dédiés	6 257 186	8 133 006
Autres produits	345 140	191 750
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 753 793</b>	<b>13 411 019</b>
Achats et autres charges externes	20 292 321	22 515 224
Impôts, taxes et versements assimilés	281 086	384 558
Charges de personnel	30 749 715	26 843 743
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 117 527	1 184 929
Reports en fonds dédiés	4 482 585	6 259 186
Autres charges	3 394	12 769
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>56 926 627</b>	<b>57 200 410</b>
<b>Total II - Résultat de fonctionnement .....</b>	<b>(47 172 834)</b>	<b>(43 789 391)</b>
<b>Total III - Résultat de l'activité (I + II) .....</b>	<b>4 950 704</b>	<b>(6 225 015)</b>
Produits financiers	2 403 749	311 857
Charges financières		
<b>Total IV - Résultat financier .....</b>	<b>2 403 749</b>	<b>311 857</b>
Produits exceptionnels	6 500	
Charges exceptionnelles	52 377	6 514
<b>Total V - Résultat exceptionnel .....</b>	<b>(45 877)</b>	<b>(6 514)</b>
Impôts sur les bénéfices (VI)	576 900	74 846
<b>RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (III + IV + V - VI) .....</b>	<b>6 731 676</b>	<b>(5 994 518)</b>



# **1. DESCRIPTIF DE L'OBJET SOCIAL, DES MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS DE L'ENTITE**

## **1.1 Objet social**

Conformément aux dispositions législatives, réglementaires et conventionnelles en vigueur, L'OPCOMMERCE, en tant qu'opérateur de compétences, a pour objet de financer des actions de formation, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation.

## **1.2 Missions sociales**

Les missions sociales assurées par L'OPCOMMERCE sont définies à l'article 3 de l'accord du 11 décembre 2018. L'OPCOMMERCE a pour missions :

- d'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation conclus par les entreprises relevant des branches comprises dans son champ d'intervention ainsi que le financement des certifications et actions de formation réalisées dans le cadre des dispositifs prévus par la législation en vigueur ;
- d'apporter un appui technique aux branches adhérentes qui le souhaitent pour la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, leur mission de certification ainsi que dans le fonctionnement de leur observatoire prospectif des métiers et des qualifications ;
- d'assurer un service de proximité au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises, permettant d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
- d'accompagner les entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité ;
- de prendre en charge les dépenses des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications des branches et d'un observatoire prospectif du commerce ;
- de consolider les données des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications des branches ;
- de prendre en charge les dépenses d'ingénierie de certification et de formation ;
- de promouvoir auprès des entreprises les formations réalisées en tout ou partie à distance ou en situation de travail ;
- de promouvoir des programmes d'actions de formations collectives interbranches ;
- d'informer, sensibiliser et accompagner les entreprises sur le droit à la formation professionnelle continue et les dispositifs légaux et conventionnels de formation ;



- d'assurer le rôle confié par la loi aux opérateurs de compétences en matière de qualité de la formation
- d'informer les entreprises sur les enjeux liés au développement durable et de les accompagner dans leurs projets d'adaptation à la transition écologique, notamment par l'analyse et la définition de besoins en compétences.
- de promouvoir les métiers du Commerce
- de rechercher tout financement complémentaire possible pour la réalisation de ses missions.

### 1.3 Moyens mis en œuvre et ressources

L'OPCOMMERCE bénéficie de ressources en provenance de FRANCE COMPETENCES et de la collecte auprès des entreprises relevant de son champ d'intervention. Ces ressources permettent à l'OPCOMMERCE d'assurer ses missions sociales.

L'OPCOMMERCE est administré par un Conseil d'administration, composé des représentants des employeurs et des salariés du secteur du Commerce. Celui-ci a notamment pour rôle :

- d'arrêter les orientations stratégiques dans le respect des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur ;
- de définir les règles de fonctionnement applicables aux différentes sections financières ;
- de valider les propositions des sections professionnelles paritaires relatives aux priorités et règles de prise en charge des formations ;
- d'arrêter le budget, approuver le bilan et le compte de résultat et procéder ou faire procéder à toutes les opérations comptables et financières nécessaires à la bonne gestion de l'opérateur de compétences ;
- de conclure ou autoriser toute convention visant à mobiliser des financements complémentaires et à nouer des partenariats opérationnels avec les institutions intervenant dans le champ de L'OPCOMMERCE ;
- de valider les budgets des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications des branches et le budget et les modalités de fonctionnement de l'observatoire interbranches ;
- de conclure la convention d'objectifs et de moyens entre L'OPCOMMERCE et l'État.



## **2. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **2.1 Principes généraux**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023. Les comptes annuels des Opérateurs de compétences mentionnés à l'article L6332-1 du code du travail, dont fait partie l'Opcommerce, sont établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2019-03 du 05 Juillet 2019 homologué par arrêté du 26 décembre 2019 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le bureau de l'association en date du 30 mai 2024.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### **2.2 Informations complémentaires**

#### ***2.2.1 Collecte***

Au titre de 2023, seules les contributions conventionnelles, les versements volontaires et ceux liés au dialogue social, sont directement encaissés par l'OPCO.

#### ***2.2.2 Faits marquants de l'exercice***

L'activité de l'exercice a été marquée par :

- une signature de la Convention d'Objectifs et de moyens 2023-2025 en Octobre 2023,
- Une baisse du nombre des diagnostics du fait de la modulation de la COM imposée par l'Etat, qui a conduit le conseil d'administration de l'Opcommerce à diminuer le nombre de diagnostics financés, 1446 contre 2509 en 2022
- une stabilité de l'activité Alternance avec à la prise en charge 106.373 contrats contre 107.399 en 2022
- la baisse des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage
- l'absence de reversement d'excédent de trésorerie de la section PDC

- la décision du conseil d'administration de mutualiser les budgets de versements volontaires créditeurs des Entreprises en cessation d'activité selon le référentiel INSEE

### **3. INFORMATIONS DETAILLEES SUR LE BILAN**

#### **3.1 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue entre 1 et 5 ans. Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels, des licences et des développements informatiques à hauteur de 4 786 132 euros.

#### **3.2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue qui correspondent à la durée d'usage.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Agencements : 5 à 10 ans
- Matériels de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans

#### **3.3 Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont constituées pour la totalité de dépôts de garantie sur loyers.

#### **3.4 Synthèse des immobilisations**

Valeur brute	Valeur Brute				Amortissements				Actif net
	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	5 376 347	348 378	938 594	4 786 131	3 890 087	627 535	938 594	3 579 028	1 207 103
Immobilisations corporelles	3 712 442	442 372	76 620	4 078 194	1 941 942	455 263	73 149	2 324 056	1 754 138
Immobilisations financières	556 024	62 587	18 102	600 509	-	-	-	-	600 509
Immobilisations en cours	-	850 996	-	850 996	-	-	-	-	850 996
<b>Total</b>	<b>9 644 813</b>	<b>1 704 333</b>	<b>1 033 316</b>	<b>10 315 830</b>	<b>5 832 029</b>	<b>1 082 798</b>	<b>1 011 743</b>	<b>5 903 084</b>	<b>4 412 746</b>

Les immobilisations corporelles se décomposent ainsi :

Agencements et aménagements	2 461 423
Matériels de bureau et informatique	1 250 353
Mobiliers	366 417

Les dotations aux amortissements constatées au 31/12/2023 ont été réparties entre les dispositifs au prorata des frais de gestion comptabilisés au 31/12/2023 par dispositif.

Dispositif	PROF	PDC	CPF	VV	CONV	TOTAL
Taux	91,71%	4,96%	0,00%	2,58%	0,74%	100,00%

Cette répartition est la suivante :

### 3.5 Actif circulant

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

L'actif circulant (hors comptes de liaison) s'élève au 31 décembre 2023 à 1 226 020 667 euros se décomposant comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances à recevoir France Compétences	940 452 396	940 452 396	
- au titre de 2022	158 394 165		
- au titre de 2023	782 058 231		
Créances sur autres subventions Adhérents et comptes rattachés	22 665 506	22 665 506	
Autres créances	4 876 445	4 876 445	
- Crédit de TVA	31 072 223	31 072 223	
- Tva deductible	14 491 893		
- Tva deductible sur CAP EFF	107 076		
- Fournisseurs avance et acomptes	16 286 598		
- Autres	13 916		
Disponibilités	172 740		
Charges constatés d'avance	226 095 001	226 095 001	
	859 098	859 098	
<b>TOTAL</b>	<b>1 226 020 667</b>	<b>1 226 020 667</b>	

A la date du bureau du 30 mai 2024, l'Opcommerce a encaissé la totalité de sa créance de péréquation au titre de l'exercice 2022 de France Compétences soit 158 394 165 euros, ainsi que la somme de 3 992 298 euros au titre de 2023.

### 3.6 Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatés d'avance	859 098		
<b>Total</b>	<b>859 098</b>		

### 3.7 Trésorerie

La trésorerie hors comptes de liaison à l'actif du bilan au 31 décembre 2023 se décompose de la façon suivante :

	Trésorerie au 31/12/2023
Valeurs mobilières de placement	-
Disponibilités	
Trésorerie à l'actif du bilan ( a )	226 095 001
Dettes financières : Concours bancaires ( b )	61 875 237
<b>Disponibilités nettes au 31/12/2021 ( a ) - ( b )</b>	<b>164 219 764</b>

Conformément au plan comptable, les comptes de liaison ne sont pas présentés dans le bilan consolidé.

### 3.8 Répartition de la section moyens communs

Conformément à la législation en vigueur, les actifs et passifs de fonctionnement sont présentés dans une section spécifique, la section « moyens communs ».

Les immobilisations nettes sont réparties entre les sections par un compte de liaison investissement. Les autres actifs et passifs sont inscrits dans un compte de liaison « moyens communs ». La contrepartie est inscrite sur chaque section en compte de liaison « moyens communs ».

### 3.9 Produits constatés d'avance

Ce poste se décompose principalement comme suit :

#### 3.9.1 Versements volontaires

Concernant la section « versements volontaires », les collectes sont remises à disposition de l'entreprise si celles-ci ne sont pas utilisées à l'issue de l'exercice. En conséquence, un produit constaté d'avance est inscrit dans les comptes, il s'élève à 14 526 031 euros au 31/12/2023 (15 510 149 euros au 31/12/2022).

### **3.9.2 Autres produits constatés d'avance**

La prise en charge par le bailleur des travaux d'agencements effectués au siège de l'Opcommerce pour un montant de 1 025 000 € reste comptabilisée en produit constaté d'avance pour un montant de 768 750 € contre 871 250 € l'année dernière, soit un produit constaté dans les comptes de l'exercice pour 102 500 € afin de suivre la charge d'amortissement correspondante étalée sur 10 ans.

### **3.10 Excédent de trésorerie**

L'article R6332-27 du code du travail dispose que les disponibilités, dont un opérateur de compétences peut disposer au 31 décembre d'une année donnée au titre des actions de l'alternance ou du plan de développement des compétences, ne peuvent excéder le tiers des charges comptabilisées au cours du dernier exercice clos, déduction faite des dotations aux amortissements et des provisions autres que celles relatives à un contentieux engagé avec un organisme de formation.

Conformément au II de l'article 5 du décret n° 2022-956 du 29 juin 2022, ces dispositions s'appliquent au calcul des disponibilités constatées à compter du 1er janvier 2023.

**Il n'y a pas d'excédent de trésorerie comptabilisé en charges au titre de l'exercice clos le 31/12/2023.**

### **3.11 Charges à payer et EFF**

Les actions de formation sont comptabilisées au compte 656 « charges au titre des formations ».

Les charges à payer pour engagements de financement de formation s'élèvent à 1 087 238 757 € TTC soit 1 071 002 579 € HT au 31 décembre 2023.

La comptabilisation en charges à payer pour engagement de financement de formation (E.F.F.) correspond aux engagements de financement relatifs à des actions de formations restant à dispenser, diminués du taux d'annulation probable des engagements, moyenne des annulations des trois exercices précédents dénoués (calculé par agrément).

L'OPCOMMERCE a par ailleurs décidé, dans le respect du plan comptable des OPCO et du principe de prudence, de tenir compte, dans ses taux d'annulation, de l'impact du Covid et n'a pas pris l'année 2020 dans le calcul du taux d'annulation pour la section PDC.

Pour les contrats d'apprentissage pour lequel l'OPCO ne dispose pas encore, par définition, de données historiques, un taux d'annulation probable de 18% a été retenu comme l'année dernière.



Le pourcentage des taux d'annulation retenu pour le calcul de provision pour charges de formation est le suivant :

<b>Taux d'annulation</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Contrat Pro hors EFT	32,36%	30,49%
EFT Contrat Pro	32,91%	30,89%
Contrats Tuteurs	27,60%	28,91%
Contrat Apprentissage	18,00%	18,00%
EFT/CAPP	20,00%	20,00%
Plan-11	14,01%	13,25%
Plan11-49	12,95%	11,11%
PROA	21,00%	
EFT/PROA	23,00%	

Aucun taux d'annulation n'est pratiqué dans les sections Versements Volontaires (VV) et Conventionnelle. En effet, ces sections fonctionnent, par définition, sans mutualisation, toute annulation implique une remise à disposition des fonds au profit des adhérents contributeurs (VV) ou de la branche (Conventionnelle).





### 3.12 Suivi des charges à payer pour engagements de financement de formations (EFF)

(Montants ci-dessous exprimés en HT)

Conformément au règlement comptable, les tableaux de suivi des EFF sont établis par dispositif et présentés dans chaque section financière.

#### TABLEAU DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	186 366 449	372 094 545	1 006 862 186		1 565 323 180
B	Engagements et compléments	208 418	0	726 789	1 185 019 970	1 185 955 177
C=A+B	Total I	186 574 867	372 094 545	1 007 588 975	1 185 019 970	2 751 278 357
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	20 609 409	150 281 830	541 928 496	257 809 111	970 628 847
E	Annulations de l'exercice N	68 339 371	37 373 607	124 131 039	0	229 844 017
F=D+E	Total II	88 948 780	187 655 437	666 059 536	257 809 111	1 200 472 864
G=C-F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice N	97 626 087	184 439 108	341 529 439	927 210 860	1 550 805 493

#### Tableau de suivi des engagements de financement de formation

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	51 530 351	252 495 379	785 937 430		1 089 963 160
I	Engagements bruts de financement de formation de l'Exercice N				1 185 019 970	1 185 019 970
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N					
K+IxJ	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N				219 460 993	219 460 993
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice				257 809 111	257 809 111
L	Extourne charges à payer pour engagements de financement de formation	51 530 351	252 495 379	785 937 430		1 089 963 160
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	25 035 888	99 250 204	238 966 621	707 749 866	1 071 002 579
N=H-L+M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	25 035 888	99 250 204	238 966 621	707 749 866	1 071 002 579
Echéance à moins d'un an						
Échéance à plus d'un an						

### 3.13 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont définis à l'article 132-1 du règlement comptable applicable aux associations depuis le 1er janvier 2020. Ils se définissent comme suit :

- La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ». L'article 132-2 liste expressément les ressources qui peuvent être affectées en fonds dédiés à la clôture de l'exercice :
  - Les subventions d'exploitation ;
  - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
  - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurance-vie.

Les fonds dédiés feront l'objet d'une reprise au fur et à mesure de leur utilisation, ou à défaut d'une reprise pour reversement.

Les fonds dédiés s'élèvent, au 31 décembre 2023 à 8 660 929 euros et sont ventilés de la manière suivante :

- Versements volontaires : 4 498 528 euros,
- Moyens communs : 4 038 205 euros,
- Section Conventiionnelle : 8 296 euros,
- Alternance : 115 900 euros

Il est précisé que les fonds dédiés concernent principalement, tant pour la partie formation que fonctionnement, les dispositifs PROA et FNE.

2 023	A l'ouverture	Reports(689)	Utilisation(789)	A la cloture
REGION (2)	588 329	1 002 165	588 329	1 002 165
DIRECCTE /DREETS (6)	5 456 489	3 692 807	5 456 489	3 692 807
DGEFP (5)	322 648	3 015 289	322 648	3 015 289
FSE (4)	-	-	-	-
PE PIC (7)	2 737 162	892 421	2 737 162	892 421
AGEFIPH (3)	147 161	54 247	147 161	54 247
Autres (8)		4 000		
<b>TOTAL</b>	<b>9 251 790</b>	<b>8 660 929</b>	<b>9 251 790</b>	<b>8 660 929</b>
<i>Dont FNE</i>	-	2 933 272	-	2 933 272

### 3.14 Provisions pour risques et charges

	Au début de l'exercice	Dotations	Reprises	A la fin de l'exercice
Litiges et contentieux	1 210 084		210 084	1 000 000
Indemnités de retraite	589 758	34 728		624 486
<b>Total</b>	<b>1 799 842</b>	<b>34 728</b>	<b>210 084</b>	<b>1 624 486</b>

L'évaluation de la provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite du personnel a été effectuée pour l'ensemble des salariés présents au 31 décembre 2023 par la méthode de la dette actuarielle. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Augmentation annuelle des salaires = 2%,
- Taux d'actualisation = 3 %,
- Age de départ prévu = 67 ans,
- Taux de rotation = 8% dégressif,
- Taux de charges sociales patronales = 45%,
- La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.

### 3.15 Détail des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Emprunt et dettes assimilées	61 875 237	61 875 237	
- <i>Alternance</i>	<i>61 875 237</i>		
France compétences	737 035	737 035	
Charges à payer pour EFF	1 087 238 757	1 087 238 757	
Dettes fournisseurs	3 178 585	3 178 585	
Dettes fiscales et sociales	7 445 817	7 445 817	
- <i>TVA</i>	<i>809 278</i>		
- <i>Oragnismes sociaux</i>	<i>1 312 526</i>		
- <i>Primes, CP , et dettes aux salariés</i>	<i>4 432 529</i>		
- <i>Autres taxes</i>	<i>891 484</i>		
Autres dettes	9 435 514	9 435 514	
Produits constatés d'avance	15 294 781	14 628 531	666 250
<b>TOTAL</b>	<b>1 185 205 728</b>	<b>1 184 539 478</b>	<b>666 250</b>

## **4 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

### **4.1 Note sur les ressources comptabilisées**

#### Collectes légales et conventionnelles

L'OPCO reçoit la participation des employeurs au titre de la formation professionnelle conformément aux dispositions du code du travail et des accords de branche en vigueur au 31 décembre 2023.

Les sommes collectées dans le cadre de l'obligation légale (via l'URSSAF puis France Compétences) ou conventionnelle constituent des produits pour l'OPCO à comptabiliser sur l'exercice de versements des rémunérations.

#### Collectes - versements volontaires

Les versements volontaires réalisés par les adhérents sont comptabilisés en produits lors de la décision de financement des actions de développement de la formation professionnelle ou lorsque la prestation de l'OPCO à l'origine de ces contributions a été effectivement rendue.

Aussi, à la clôture de l'exercice, l'OPCO comptabilise selon les cas :

- un produit constaté d'avance lorsque les VV perçus excèdent les engagements pris à la clôture (cf. note "Produits constatés d'avance - versements volontaires"),
- un produit à recevoir lorsque des prestations ont été réalisées et/ou des engagements pris alors même que le VV n'a pas été encaissé à la clôture (cf. note "Compte de résultat détaillé VV").

#### Comptabilisation par l'OPCO des conventions de financement

Les conventions de financement conclues entre l'OPCO et un organisme financeur prévoient l'attribution par l'organisme financeur d'une aide en contrepartie de la réalisation par l'OPCO de l'opération de formation mentionnée dans la convention. Dans le cadre des conventions de financement, les aides sont attribuées à l'exercice de levée de la condition suspensive sous réserve de la non-survenance d'événements résolutoires en N+1.

Les subventions rattachées à l'exercice s'appuient sur les conventions de financement.

Les principes suivants sont appliqués :

- un produit à recevoir est constaté conformément à la notification de financement ;
- un report en fonds dédiés est constaté afin de neutraliser le produit à recevoir comptabilisé relatif aux engagements non encore réalisés. L'utilisation des fonds dédiés sur les années suivantes est constatée corrélativement aux engagements réalisés pour assurer l'adéquation des produits liés aux conventions de financement avec les charges subventionnées.



## 4.2 Péréquation

La notification de l'attribution d'une enveloppe de fonds réservés constitue pour l'OPCO un produit à recevoir à comptabiliser sur l'exercice. Le montant de ce produit doit être ajusté lors de l'arrêté des comptes en fonction des besoins de couverture justifiés au cours de l'exercice.

Le montant du produit au titre de l'exercice 2023 s'élève à 685 030 712 euros.

Cette péréquation sera ajustée à l'occasion de l'examen des éléments définitifs de nos comptes annuels.

## 5 AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes sont comptabilisés à hauteur de 109 671 euros HT à la clôture de l'exercice 2023.

### 5.2 Effectifs

L'effectif de L'OPCOMMERCE en ETP au 31 décembre 2023 est détaillé de la manière suivante:

	Salariés	Mise à disposition	Total
Ouvriers	0	0	0
Employés	221	0	221
Techniciens, agents de maîtrise	62	0	62
Cadres	235	0	235
<b>TOTAL</b>	<b>518</b>	<b>0</b>	<b>518</b>

### 5.3 Respect du plafonnement des frais (COM)

Une convention d'objectifs et de moyens a été signée le 17 octobre 2023, entre l'Etat et l'Opcommerce, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025. Elle définit les modalités de financement et de mise en œuvre des missions de l'OPCO.

En application de l'article D6332-19 du code du travail, les charges de structure sont réparties selon la modulation imposée par l'état.



## Méthodologie de répartition

La mise en œuvre de la COM implique, en premier lieu, une répartition des frais par destination entre les activités définies par la convention entre les frais de gestion et les frais d'information et de mission.

Dans un deuxième temps, la répartition des frais est opérée entre les dispositifs.

### Répartition entre les activités de la COM

Les principes suivants de répartition des frais par rubrique de la COM été retenus :

- Répartition des « charges de personnel » :
  - o Affectation de la masse salariale chargée par grand type de métier. La clé de répartition est la masse salariale chargée.
- Répartition des autres charges de fonctionnement (nettes des produits correspondants) :
  - o Rattachement des charges par nature. A défaut, par les charges indirectes, la clé de répartition de l'effectif en équivalent temps plein.

Les frais globaux nets s'établissent à **45 345 985€** pour des fonds gérés à hauteur de 993 864 534 € soit un taux de COM de **4.56%** respectant le montant plafond et le taux.

( en K € )

	Total	ALT	PDC	Conv	VV
<b>COM Plafond</b>	<b>57 335</b>	<b>51 942</b>	<b>4 993</b>	<b>280</b>	<b>120</b>
<i>Charges brutes de fonctionnement</i>	56 927	51 917	2 802	420	1 789
<i>Produits de fonctionnement</i>	9 754	8 265	445	67	977
<i>Résultat de fonctionnement</i>	47 173	43 651	2 356	353	812
<i>Résultat financier net de l'IS</i>	1 827	1 703	118	1	4
<b>Charges nettes de fonctionnement</b>	<b>45 346</b>	<b>41 948</b>	<b>2 239</b>	<b>352</b>	<b>807</b>
<i>Ecart</i>	(11 989)	(9 994)	(2 755)	72	687



## **Bilan et Compte de Résultat par dispositif**



## **Bilan, Compte de Résultat et EFF Section Alternance**

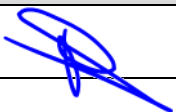


**BILAN AU 31 DECEMBRE 2023**  
**ALTERNANCE**  
avant affectation du résultat (en EUROS)

ACTIF	31.12.2023			31.12.2022	PASSIF	31.12.2023	31.12.2022
	Brut	Amort & pro	Net				
<b>ACTIF IMMOBLISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Réserves		
Immobilisations corporelles					Report à nouveau	789 744	
Immobilisations financières					Excédent ou déficit	(789 744)	
Compte de liaison investissements	4 046 988		4 046 988	3 470 476	<b>Total des fonds propres (I)</b>	0	
<b>Total de l'actif immobilisé (I)</b>	4 046 988		4 046 988	3 470 476	<b>FONDS DEDIES (II)</b>	115 900	83 506
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>PROVISIONS</b>		
France Compétences	920 778 810		920 778 810	984 606 797	Provisions pour risques		
Créances sur autres subventions	175 400		175 400	127 154	Provisions pour charges		
Adhérents et comptes rattachés				1 887	<b>Total des provisions (III)</b>		
Autres créances	13 077 487		13 077 487	21 872 182	<b>DETTES</b>		
Valeurs mobilières de placement					Emprunts et dettes assimilées	61 875 237	136 029 230
Disponibilités	149 254 979		149 254 979	145 473 501	France Compétences		
Charges constatées d'avance					Charges à payer pour EFF	1 028 857 251	1 009 113 713
Comptes de liaison					Dettes fournisseurs	380 219	12 407
- Moyens commun				7 316 063	Dettes fiscales et sociales	488 154	82 602
- Entre dispositifs	12 711 870		12 711 870	18 865 600	Autres dettes	762 835	11 165 925
<b>Total de l'actif circulant (II)</b>	1 095 998 545		1 095 998 545	1 178 263 183	Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL ACTIF (I + II)</b>	1 100 045 534		1 100 045 534	1 181 733 659	Comptes de liaison		
					- Moyens commun	6 996 923	3 470 476
					- Entre dispositifs	569 014	21 775 800
					<b>Total des dettes (IV)</b>	1 099 929 634	1 181 650 153
					<b>TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)</b>	1 100 045 534	1 181 733 659

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023**  
**ALTERNANCE**

	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Collecte</b>		
Collectes encaissées sur l'exercice	(71 176)	95 205 582
Reprise provision collecte à recevoir		(81 026 666)
collectes à recevoir		
Abondement FPSPP		
Concours de France Compétences		
- au titre des collectes légales	259 178 624	265 464 449
- au titre de la péréquation	685 030 712	710 631 579
<b>Collecte nette</b>	<b>944 138 160</b>	<b>990 274 944</b>
<b>Subventions</b>	<b>1 383</b>	
<i>Aides de l'Etat</i>		
<i>Aides des régions et autres collectivités locales</i>	(1 807)	
<i>Aides du Fonds social européen (FSE)</i>		
<i>Appels à Projets</i>		
<i>Part du FPSPP</i>		
<i>Part du FSE</i>		
<i>Peréquation</i>		
<i>Autres Aides</i>	3 189	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits de formation	1 282	10 363
<b>PRODUITS DE FORMATION</b>	<b>944 140 825</b>	<b>990 285 307</b>
<b>Charges de formation</b>	<b>902 943 225</b>	<b>948 205 687</b>
<i>Dont</i>		
<i>Fonctionnement CFA</i>		
<i>Investissement OF</i>	399 535	575 206
Reversements		
Report en fonds dédiés formation		
Autres charges formation	7 931	2 741
<b>CHARGES DE FORMATION</b>	<b>902 951 156</b>	<b>948 208 428</b>
<b>Total I - Résultat de formation .....</b>	<b>41 189 669</b>	<b>42 076 879</b>



	Exercice 2023	Exercice 2022
Subventions de fonctionnement	2 142 118	6 578 164
Transferts de charges		
Reprises sur provisions pour risque et charges	192 671	
Utilisation des fonds dédiés	5 613 863	2 885 769
Autres produits	316 533	174 535
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 265 184</b>	<b>9 638 468</b>
Achats et autres charges externes	18 610 361	20 493 847
Impôts, taxes et versements assimilés	257 787	350 033
Charges de personnel	28 200 977	24 433 733
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 024 899	1 078 547
Reports en fonds dédiés	3 819 393	5 574 119
Autres charges	3 113	11 623
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>51 916 529</b>	<b>51 941 902</b>
<b>Total II - Résultat de fonctionnement .....</b>	<b>(43 651 344)</b>	<b>(42 303 434)</b>
<b>Total III - Résultat de l'activité (I + II) .....</b>	<b>(2 461 675)</b>	<b>(226 555)</b>
Produits financiers	2 240 989	305 900
Charges financières		
<b>Total IV - Résultat financier .....</b>	<b>2 240 989</b>	<b>305 900</b>
Produits exceptionnels	5 961	
Charges exceptionnelles	37 181	5 929
<b>Total V - Résultat exceptionnel .....</b>	<b>(31 220)</b>	<b>(5 929)</b>
Impôts sur les bénéfices (VI)	537 837	73 416
<b>RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (III + IV + V - VI) .....</b>	<b>(789 744)</b>	<b>(0)</b>

### TABLEAU DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION ALT

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	184 974 499	357 344 442	925 643 509		1 467 962 450
B	Engagements et compléments	208 418		726 789	1 122 438 580	1 123 373 787
C=A+B	Total I	185 182 917	357 344 442	926 370 298	1 122 438 580	2 591 336 237
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	20 335 043	145 669 579	490 566 349	225 835 995	882 406 966
E	Annulations de l'exercice N	67 221 786	32 242 681	116 589 218		216 053 685
F=D+E	Total II	87 556 829	177 912 260	607 155 567	225 835 995	1 098 460 651
G=C-F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice N	97 626 088	179 432 182	319 214 731	896 602 585	1 492 875 586

### Tableau de suivi des engagements de financement de formation ALT

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	50 138 401	239 867 720	709 285 347		999 291 468
I	Engagements bruts de financement de formation de l'Exercice N				1 122 438 580	1 122 438 580
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				19,08%	
K+IxJ	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N				214 174 052	
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice				225 835 995	225 835 995
L	Extourne charges à payer pour engagements de financement de formation	50 138 401	239 867 720	709 285 347		999 291 468
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	25 035 888	94 243 279	218 728 864	682 428 533	1 020 436 563
N=H-L+M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	25 035 888	94 243 279	218 728 864	682 428 533	1 020 436 563
Echéance à moins d'un an						
Echéance à plus d'un an						



**Bilan, Compte de Résultat et EFF  
Section PDC**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2023**  
**PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES - 50**  
avant affectation du résultat (en EUROS)

ACTIF	31.12.2023			31.12.2022	PASSIF	31.12.2023	31.12.2022
	Brut	Amort & pro	Net				
<b>ACTIF IMMOBLISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Réserves		
Immobilisations corporelles					Report à nouveau	12 613 504	21 600 346
Immobilisations financières					Excédent ou déficit	4 457 363	(8 986 842)
					<b>Total des fonds propres (I)</b>	17 070 868	12 613 504
Compte de liaison investissements	218 872		218 872	163 186	<b>FONDS DEDIES (II)</b>		2 013
					<b>PROVISIONS</b>		
					Provisions pour risques		
					Provisions pour charges		
<b>Total de l'actif immobilisé (I)</b>	218 872		218 872	163 186	<b>Total des provisions (III)</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
France Compétences	19 673 586		19 673 586	15 670 704	Emprunts et dettes assimilées		12 057 272
Créances sur autres subventions	10 943		10 943	79 926	France Compétences		26 044 671
Adhérents et comptes rattachés				3 153	Charges à payer pour EFF	11 378 259	20 648 649
Autres créances	5 589 126		5 589 126	8 188 401	Dettes fournisseurs	7 438	27 010
Valeurs mobilières de placement					Dettes fiscales et sociales	34 572	1 606
Disponibilités	717 558		717 558	47 762 449	Autres dettes	44 164	392 961
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
Comptes de liaison					Comptes de liaison		
- Moyens commun				3 933 412	- Moyens commun	378 413	2 992 154
- Entre dispositifs	2 883 298		2 883 298	925 462	- Entre dispositifs	179 669	1 946 851
<b>Total de l'actif circulant (II)</b>	28 874 510		28 874 510	76 563 505	<b>Total des dettes (IV)</b>	12 022 515	64 111 174
<b>TOTAL ACTIF (I + II)</b>	29 093 383		29 093 383	76 726 692	<b>TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)</b>	29 093 383	76 726 692

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023**  
**PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES - 50**

	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
<b>Collecte</b>		
Collectes encaissées sur l'exercice	(25 046)	41 612 554
Reprise provision collecte à recevoir		(33 194 543)
collectes à recevoir		
Abondement FPSPP		
Concours de France Compétences		
- au titre des collectes légales	37 952 940	34 101 846
- au titre de la péréquation		
<b>Collecte nette</b>	<b>37 927 894</b>	<b>42 519 857</b>
<b>Subventions</b>	<b>1 236</b>	<b>8 820</b>
<i>Aides de l'Etat</i>		
<i>Aides des régions et autres collectivités locales</i>	(2 014)	
<i>Aides du Fonds social européen (FSE)</i>		
<i>Appels à Projets</i>		
<i>Part du FPSPP</i>		
<i>Part du FSE</i>		
<i>Peréquation</i>		
<i>Autres Aides</i>	3 250	8 820
Utilisations des fonds dédiés	2 013	
Autres produits de formation	3 433	(7 179)
<b>PRODUITS DE FORMATION</b>	<b>37 934 577</b>	<b>42 521 498</b>
<b>Charges de formation</b>	<b>31 217 209</b>	<b>23 439 025</b>
<i>Dont</i>		
<i>Fonctionnement CFA</i>		
<i>Investissement OF</i>		
Reversements	16 905	<b>26 044 671</b>
Report en fonds dédiés formation		2 013
Autres charges formation	4 349	36 165
<b>CHARGES DE FORMATION</b>	<b>31 238 463</b>	<b>49 521 873</b>
<b>Total I - Résultat de formation .....</b>	<b>6 696 114</b>	<b>(7 000 376)</b>

	Exercice 2023	Exercice 2022
Subventions de fonctionnement	118 385	308 263
Transferts de charges		
Reprises sur provisions pour risque et charges	10 420	
Utilisation des fonds dédiés	299 097	131 253
Autres produits	17 119	8 207
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>445 021</b>	<b>447 723</b>
Achats et autres charges externes	1 006 499	963 636
Impôts, taxes et versements assimilés	13 942	16 459
Charges de personnel	1 525 186	1 148 906
Dotations aux amortissements et aux provisions	55 429	50 715
Reports en fonds dédiés	200 295	258 176
Autres charges	168	547
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 801 519</b>	<b>2 438 437</b>
<b>Total II - Résultat de fonctionnement .....</b>	<b>(2 356 499)</b>	<b>(1 990 715)</b>
<b>Total III - Résultat de l'activité (I + II) .....</b>	<b>4 339 615</b>	<b>(8 991 090)</b>
Produits financiers	155 246	5 957
Charges financières		
<b>Total IV - Résultat financier .....</b>	<b>155 246</b>	<b>5 957</b>
Produits exceptionnels	322	
Charges exceptionnelles	561	279
<b>Total V - Résultat exceptionnel .....</b>	<b>(239)</b>	<b>(279)</b>
Impôts sur les bénéfices (VI)	37 259	1 430
<b>RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (III + IV + V - VI) .....</b>	<b>4 457 363</b>	<b>(8 986 842)</b>



### TABLEAU DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION PDC

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	521 067	6 470 410	17 395 056		24 386 533
B	Engagements et compléments				38 888 770	38 888 770
C=A+B	Total I	521 067	6 470 410	17 395 056	38 888 770	63 275 303
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	167 714	1 817 704	12 520 440	24 645 959	39 151 818
E	Annulations de l'exercice N	353 353	4 452 297	2 212 841		7 018 491
F=D+E	Total II	521 067	6 270 001	14 733 282	24 645 959	46 170 309
G=C-F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice N	0	200 409	2 661 774	14 242 810	17 104 994

### Tableau de suivi des engagements de financement de formation PDC

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	521 068	4 347 967	12 828 462		17 697 496
I	Engagements bruts de financement de formation de l'Exercice N				38 888 770	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				13,60%	
K+IxJ	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N				5 286 941	
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice				24 645 959	24 645 959
L	Extourne charges à payer pour engagements de financement de formation	521 068	4 347 967	12 828 462		17 697 496
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	0	200 409	584 823	8 955 869	9 741 101
N=H-L+M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	0	200 409	584 823	8 955 869	9 741 101
Echéance à moins d'un an						
Échéance à plus d'un an						



**Bilan, Compte de Résultat et EFF**  
**Section Versements Volontaires**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2023**  
**VERSEMENTS VOLONTAIRES**  
avant affectation du résultat (en EUROS)

ACTIF	31.12.2023			31.12.2022	PASSIF	31.12.2023	31.12.2022
	Brut	Amort & pro	Net				
<b>ACTIF IMMOBLISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Réserves		
Immobilisations corporelles					Report à nouveau	2 121 635	1 845 448
Immobilisations financières					Excédent ou déficit	426 841	276 187
					<b>Total des fonds propres (I)</b>	2 548 476	2 121 635
Compte de liaison investissements	114 069		114 069	149 759	<b>FONDS DEDIES (II)</b>	4 498 528	3 135 368
					<b>PROVISIONS</b>		
					Provisions pour risques		
					Provisions pour charges		
<b>Total de l'actif immobilisé (I)</b>	114 069		114 069	149 759	<b>Total des provisions (III)</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
France Compétences					Emprunts et dettes assimilées		
Créances sur autres subventions	18 569 004		18 569 004	13 000 626	France Compétences		
Adhérents et comptes rattachés	89 202		89 202	86 877	Charges à payer pour EFF	45 322 509	81 867 590
Autres créances	8 580 843		8 580 843	13 305 478	Dettes fournisseurs	2 779	1 522
Valeurs mobilières de placement					Dettes fiscales et sociales	16 144	14 479
Disponibilités	49 511 535		49 511 535	73 226 084	Autres dettes	8 286 549	361 342
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance	14 526 031	15 510 149
Comptes de liaison					Comptes de liaison		
- Moyens commun					- Moyens commun	197 216	1 977 442
- Entre dispositifs	4 383 288		4 383 288	8 021 588	- Entre dispositifs	5 849 709	2 800 882
<b>Total de l'actif circulant (II)</b>	81 133 872		81 133 872	107 640 651	<b>Total des dettes (IV)</b>	74 200 938	102 533 407
<b>TOTAL ACTIF (I + II)</b>	81 247 941		81 247 941	107 790 410	<b>TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)</b>	81 247 941	107 790 410

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023**  
**VERSEMENTS VOLONTAIRES**

	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Collecte</b>		
Collectes encaissées sur l'exercice	6 797 554	9 884 039
Reprise provision collecte à recevoir	(46 460)	(99 004)
collectes à recevoir	74 335	46 460
Abondement FPSPP		
Concours de France Compétences		
- au titre des collectes légales		
- au titre de la péréquation		
<b>Collecte nette</b>	<b>6 825 430</b>	<b>9 831 495</b>
<b>Subventions</b>	<b>10 722 547</b>	<b>(65 058 725)</b>
<i>Aides de l'Etat</i>	10 027 104	(65 454 034)
<i>Aides des régions et autres collectivités locales</i>	727 032	372 133
<i>Aides du Fonds social européen (FSE)</i>		
<i>Appels à Projets</i>		
<i>Part du FPSPP</i>		
<i>Part du FSE</i>		
<i>Peréquation</i>		
<i>Autres Aides</i>	(31 589)	23 176
Utilisations des fonds dédiés	2 991 866	136 967 917
Autres produits de formation	14 896	14 473
<b>PRODUITS DE FORMATION</b>	<b>20 554 739</b>	<b>81 755 158</b>
<b>Charges de formation</b>	<b>15 130 307</b>	<b>79 350 037</b>
<i>Dont</i>		
<i>Fonctionnement CFA</i>		
<i>Investissement OF</i>		
Reversements		
Report en fonds dédiés formation	4 170 048	2 991 866
Autres charges formation	6 069	2
<b>CHARGES DE FORMATION</b>	<b>19 306 424</b>	<b>82 341 905</b>
<b>Total I - Résultat de formation .....</b>	<b>1 248 315</b>	<b>(586 747)</b>

	Exercice 2023	Exercice 2022
Subventions de fonctionnement	663 275	(1 855 225)
Transferts de charges		
Reprises sur provisions pour risque et charges	5 431	
Utilisation des fonds dédiés	299 381	5 092 179
Autres produits	8 922	7 532
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>977 009</b>	<b>3 244 486</b>
Achats et autres charges externes	524 553	884 344
Impôts, taxes et versements assimilés	7 266	15 105
Charges de personnel	794 875	1 054 370
Dotations aux amortissements et aux provisions	28 888	46 542
Reports en fonds dédiés	432 866	380 434
Autres charges	88	502
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 788 535</b>	<b>2 381 296</b>
<b>Total II - Résultat de fonctionnement .....</b>	<b>(811 526)</b>	<b>863 189</b>
<b>Total III - Résultat de l'activité (I + II) .....</b>	<b>436 789</b>	<b>276 442</b>
Produits financiers	5 835	
Charges financières		
<b>Total IV - Résultat financier .....</b>	<b>5 835</b>	
Produits exceptionnels	168	
Charges exceptionnelles	14 550	256
<b>Total V - Résultat exceptionnel .....</b>	<b>(14 382)</b>	<b>(256)</b>
Impôts sur les bénéfices (VI)	1 400	
<b>RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (III + IV + V - VI) ....</b>	<b>426 841</b>	<b>276 187</b>

### TABLEAU DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION VV

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	502 933	7 679 632	62 611 085		70 793 651
B	Engagements et compléments				21 482 793	21 482 793
C=A+B	Total 1	502 933	7 679 632	62 611 085	21 482 793	92 276 443
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	53 300	2 682 006	37 843 299	5 932 221	46 510 827
E	Annulations de l'exercice N	449 633	628 286	5 269 965		6 347 884
F=D+E	Total II	502 934	3 310 292	43 113 264	5 932 221	52 858 711
G=C-F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice N	0	4 369 340	19 497 821	15 550 572	39 417 732

### Tableau de suivi des engagements de financement de formation VV

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	502 933	7 679 632	62 611 085		70 793 650
I	Engagements bruts de financement de formation de l'Exercice N				21 482 793	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				0	
K+IxJ	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N				0	
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice				5 932 221	5 932 221
L	Extourne charges à payer pour engagements de financement de formation	502 933	7 679 632	62 611 085		70 793 650
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation		4 369 341	19 497 821	15 550 572	39 417 733
N=H-L+M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	0	4 369 341	19 497 821	15 550 572	39 417 733
	Echéance à moins d'un an					
	Échéance à plus d'un an					



**Bilan, Compte de Résultat et EFF  
Section Conventiennelle**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2023**  
**SECTION CONVENTIONNELLE**  
avant affectation du résultat (en EUROS)

ACTIF	31.12.2023			31.12.2022	PASSIF	31.12.2023	31.12.2022
	Brut	Amort & pro	Net				
<b>ACTIF IMMOBLISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Réserves		
Immobilisations corporelles					Report à nouveau	12 779 777	10 071 400
Immobilisations financières					Excédent ou déficit	2 507 688	2 708 377
Compte de liaison investissements	32 816		32 816	27 702	<b>Total des fonds propres (I)</b>	15 287 466	12 779 777
<b>Total de l'actif immobilisé (I)</b>	32 816		32 816	27 702	<b>FONDS DEDIES (II)</b>	8 296	725
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>PROVISIONS</b>		
France Compétences					Provisions pour risques		
Créances sur autres subventions	4 413		4 413	37 510	Provisions pour charges		
Adhérents et comptes rattachés	4 787 242		4 787 242	4 469 199	<b>Total des provisions (III)</b>		
Autres créances	505 045		505 045	464 074			
Valeurs mobilières de placement					<b>DETTES</b>		
Disponibilités	12 807 497		12 807 497	11 138 227	Emprunts et dettes assimilées		
Charges constatées d'avance					France Compétences		
Comptes de liaison					Charges à payer pour EFF	1 680 737	2 301 621
- Moyens commun					Dettes fournisseurs	11 867	3 133
- Entre dispositifs	49 614		49 614	195 686	Dettes fiscales et sociales	770 366	744 867
<b>Total de l'actif circulant (II)</b>	18 153 811		18 153 811	16 304 696	Autres dettes	8 825	8 578
<b>TOTAL ACTIF (I + II)</b>	18 186 627		18 186 627	16 332 399	Produits constatés d'avance		
					Comptes de liaison		
					- Moyens commun	56 737	365 784
					- Entre dispositifs	362 334	127 914
					<b>Total des dettes (IV)</b>	2 890 866	3 551 897
					<b>TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)</b>	18 186 627	16 332 399

La répartition par branche des fonds propres est la suivante :

	Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros)	Commerce de détail alimentaire non spécialisé	Métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé	Optique-lunetterie de détail	Autres	Total
Solde au 31/12/2023	1 186 023	13 381 707		522 933	69 347	15 160 071



**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023**  
**SECTION CONVENTIONNELLE**

	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Collecte</b>		
Collectes encaissées sur l'exercice	4 680 384	4 248 385
Reprise provision collecte à recevoir	(3 724 211)	(3 084 388)
collectes à recevoir	4 016 877	3 724 211
Abondement FPSPP		
Concours de France Compétences		
- au titre des collectes légales		
- au titre de la péréquation		
<b>Collecte nette</b>	<b>4 973 050</b>	<b>4 888 208</b>
<b>Subventions</b>	<b>(682)</b>	<b>(3 750)</b>
<i>Aides de l'Etat</i>		
<i>Aides des régions et autres collectivités locales</i>	(682)	
<i>Aides du Fonds social européen (FSE)</i>		
<i>Appels à Projets</i>		
<i>Part du FPSPP</i>		
<i>Part du FSE</i>		
<i>Peréquation</i>		
<i>Autres Aides</i>		(3 750)
Utilisations des fonds dédiés	725	3 750
Autres produits de formation	2	1
<b>PRODUITS DE FORMATION</b>	<b>4 973 094</b>	<b>4 888 209</b>
<b>Charges de formation</b>	<b>1 980 433</b>	<b>1 837 770</b>
<i>Dont</i>		
<i>Fonctionnement CFA</i>		
<i>Investissement OF</i>		
Reversements		
Report en fonds dédiés formation	8 296	725
Autres charges formation	124 453	3 135
<b>CHARGES DE FORMATION</b>	<b>2 113 181</b>	<b>1 841 629</b>
<b>Total I - Résultat de formation .....</b>	<b>2 859 913</b>	<b>3 046 579</b>



	Exercice 2023	Exercice 2022
Subventions de fonctionnement	17 605	51 927
Transferts de charges		
Reprises sur provisions pour risque et charges	1 562	
Utilisation des fonds dédiés	44 845	22 469
Autres produits	2 567	1 393
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>66 579</b>	<b>75 789</b>
Achats et autres charges externes	150 909	163 585
Impôts, taxes et versements assimilés	2 090	2 794
Charges de personnel	228 678	195 036
Dotations aux amortissements et aux provisions	8 311	8 609
Reports en fonds dédiés	30 031	43 827
Autres charges	25	93
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>420 044</b>	<b>413 943</b>
<b>Total II - Résultat de fonctionnement .....</b>	<b>(353 464)</b>	<b>(338 155)</b>
<b>Total III - Résultat de l'activité (I + II) .....</b>	<b>2 506 448</b>	<b>2 708 425</b>
Produits financiers	1 679	
Charges financières		
<b>Total IV - Résultat financier .....</b>	<b>1 679</b>	
Produits exceptionnels	48	
Charges exceptionnelles	84	47
<b>Total V - Résultat exceptionnel .....</b>	<b>(36)</b>	<b>(47)</b>
Impôts sur les bénéfices (VI)	403	
<b>RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (III + IV + V - VI) ....</b>	<b>2 507 688</b>	<b>2 708 377</b>

### TABLEAU DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION CONV

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	167 620	600 060	1 212 536		1 980 216
B	Engagements et compléments				2 209 828	2 209 828
C=A+B	Total 1	167 620	600 060	1 212 536	2 209 828	4 190 044
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	20 121	112 541	998 408	1 394 936	2 526 005
E	Annulations de l'exercice N	147 499	50 344	59 015		256 858
F=D+E	Total II	167 620	162 884	1 057 423	1 394 936	2 782 863
G=C-F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice N	0	437 175	155 114	814 892	1 407 181

### Tableau de suivi des engagements de financement de formation CONV

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	167 620	600 060	1 212 536		1 980 216
I	Engagements bruts de financement de formation de l'Exercice N				2 209 828	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				0,00%	
K+IxJ	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N				0	
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice				1 394 936	1 394 936
L	Extourne charges à payer pour engagements de financement de formation	167 620	600 060	1 212 536		1 980 216
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	0	437 175	155 114	814 892	1 407 181
N=H-L+M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	0	437 175	155 114	814 892	1 407 181
Echéance à moins d'un an						
Échéance à plus d'un an						



**Bilan, Compte de Résultat et EFF  
Section CPF**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2023**  
**ACTIVITE CPF**  
avant affectation du résultat (en EUROS)

ACTIF	31.12.2023			31.12.2022	PASSIF	31.12.2023	31.12.2022
	Brut	Amort & pro	Net				
<b>ACTIF IMMOBLISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Réserves		
Immobilisations corporelles					Report à nouveau	(129 527)	652 456
Immobilisations financières					Excédent ou déficit	129 527	7 761
					<b>Total des fonds propres (I)</b>		660 216
Compte de liaison investissements				1 662	<b>FONDS DEDIES (II)</b>		
					<b>PROVISIONS</b>		
					Provisions pour risques		
					Provisions pour charges		
<b>Total de l'actif immobilisé (I)</b>				1 662	<b>Total des provisions (III)</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
France Compétences					Emprunts et dettes assimilées		
Créances sur autres subventions				2 918	France Compétences		147 290
Adhérents et comptes rattachés				1 835	Charges à payer pour EFF		237 698
Autres créances				192 933	Dettes fournisseurs		2 070
Valeurs mobilières de placement					Dettes fiscales et sociales		148
Disponibilités	789 744		789 744	932 015	Autres dettes		
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
Comptes de liaison					Comptes de liaison		
- Moyens commun					- Moyens commun		21 942
- Entre dispositifs				111 214	- Entre dispositifs	789 744	173 213
<b>Total de l'actif circulant (II)</b>	789 744		789 744	1 240 916	<b>Total des dettes (IV)</b>	789 744	582 361
<b>TOTAL ACTIF (I + II)</b>	789 744		789 744	1 242 577	<b>TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)</b>	789 744	1 242 577

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023**  
**ACTIVITE CPF**

	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Collecte</b>		
Collectes encaissées sur l'exercice	(9 549)	14 035 708
Reprise provision collecte à recevoir collectes à recevoir		(11 148 207)
Abondement FPSPP		
Concours de France Compétences		
- au titre des collectes légales		
- au titre de la péréquation		
<b>Collecte nette</b>	<b>(9 549)</b>	<b>2 887 501</b>
<b>Subventions</b>	<b>(2 918)</b>	
<i>Aides de l'Etat</i>	(2 918)	
<i>Aides des régions et autres collectivités locales</i>		
<i>Aides du Fonds social européen (FSE)</i>		
<i>Appels à Projets</i>		
<i>Part du FPSPP</i>		
<i>Part du FSE</i>		
<i>Peréquation</i>		
<i>Autres Aides</i>		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits de formation	3 484	1
<b>PRODUITS DE FORMATION</b>	<b>(8 983)</b>	<b>2 887 502</b>
<b>Charges de formation</b>	<b>(142 957)</b>	<b>(28 046)</b>
<i>Dont</i>		
<i>Fonctionnement CFA</i>		
<i>Investissement OF</i>		
CSP		
CPF		
FPSPP		
Reversements	(512)	<b>2 887 501</b>
Report en fonds dédiés formation		
Autres charges formation	4 959	7
<b>CHARGES DE FORMATION</b>	<b>(138 510)</b>	<b>2 859 461</b>
<b>Total I - Résultat de formation .....</b>	<b>129 527</b>	<b>28 041</b>

	Exercice 2023	Exercice 2022
Subventions de fonctionnement		3 133
Transferts de charges		
Reprises sur provisions pour risque et charges		
Utilisation des fonds dédiés		1 337
Autres produits		84
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 553</b>
Achats et autres charges externes		9 813
Impôts, taxes et versements assimilés		168
Charges de personnel		11 699
Dotations aux amortissements et aux provisions		516
Reports en fonds dédiés		2 629
Autres charges		6
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>24 831</b>
<b>Total II - Résultat de fonctionnement .....</b>		<b>(20 277)</b>
<b>Total III - Résultat de l'activité (I + II) .....</b>	<b>129 527</b>	<b>7 763</b>
Produits financiers		
Charges financières		
<b>Total IV - Résultat financier .....</b>		
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		3
<b>Total V - Résultat exceptionnel .....</b>		<b>(3)</b>
Impôts sur les bénéfices (VI)		
<b>RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (III + IV + V - VI) .....</b>	<b>129 527</b>	<b>7 761</b>

**TABLEAU DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION CPF**

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	200 330		0		200 330
B	Engagements et compléments				0	0
C=A+B	Total 1	200 330	0	0		200 330
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	33 231				33 231
E	Annulations de l'exercice N	167 099				167 099
F=D+E	Total II	200 330	0	0	0	200 330
G=C-F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice N	0	0	0	0	0

**Tableau de suivi des engagements de financement de formation CPF**

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	200 330				200 330
I	Engagements bruts de financement de formation de l'Exercice N				0	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N					
K+IxJ	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N					
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice					0
L	Extourne charges à payer pour engagements de financement de formation	200 330		0		200 330
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation				0	0
N=H-L+M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	0	0	0	0	0
	Echéance à moins d'un an					
	Échéance à plus d'un an					





**Bilan, Compte de Résultat  
Section France Compétences**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2023**  
**FRANCE COMPETENCES**  
avant affectation du résultat (en EUROS)

ACTIF	31.12.2023			31.12.2022	PASSIF	31.12.2023	31.12.2022
	Brut	Amort & pro	Net				
<b>ACTIF IMMOBLISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Réserves		
Immobilisations corporelles					Report à nouveau		
Immobilisations financières					Excédent ou déficit		
					<b>Total des fonds propres (I)</b>		
					<b>FONDS DEDIES (II)</b>		
Compte de liaison investissements					<b>PROVISIONS</b>		
					Provisions pour risques		
					Provisions pour charges		
<b>Total de l'actif immobilisé (I)</b>					<b>Total des provisions (III)</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
France Compétences					Emprunts et dettes assimilées		
Créances sur autres subventions					France Compétences	737 035	15 283 169
Adhérents et comptes rattachés				19 880	Charges à payer pour EFF		
Autres créances	948		948	7 774	Dettes fournisseurs		
Valeurs mobilières de placement					Dettes fiscales et sociales		341 124
Disponibilités	736 087		736 087	17 209 231	Autres dettes		1 595 072
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
Comptes de liaison					Comptes de liaison		
- Moyens commun					- Moyens commun		
- Entre dispositifs					- Entre dispositifs		17 520
<b>Total de l'actif circulant (II)</b>	737 035		737 035	17 236 885	<b>Total des dettes (IV)</b>	737 035	17 236 885
<b>TOTAL ACTIF (I + II)</b>	737 035		737 035	17 236 885	<b>TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)</b>	737 035	17 236 885

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023**  
**FRANCE COMPETENCES**

	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Collecte</b>		
Collectes encaissées sur l'exercice	(12 343)	3 186 233
Reprise provision collecte à recevoir		(1 094 341)
collectes à recevoir		
Abondement FPSPP		
Concours de France Compétences		
- au titre des collectes légales		
- au titre de la péréquation		
<b>Collecte nette</b>	<b>(12 343)</b>	<b>2 091 892</b>
<b>Subventions</b>		
<i>Aides de l'Etat</i>		
<i>Aides des régions et autres collectivités locales</i>		
<i>Aides du Fonds social européen (FSE)</i>		
<i>Appels à Projets</i>		
<i>Part du FPSPP</i>		
<i>Part du FSE</i>		
<i>Peréquation</i>		
<i>Autres Aides</i>		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits de formation	1	2
<b>PRODUITS DE FORMATION</b>	<b>(12 342)</b>	<b>2 091 894</b>
<b>Charges de formation</b>		
<i>Dont</i>		
<i>Fonctionnement CFA</i>		
<i>Investissement OF</i>		
Reversements	(12 342)	2 091 893
Report en fonds dédiés formation		
Autres charges formation	0	1
<b>CHARGES DE FORMATION</b>	<b>(12 342)</b>	<b>2 091 894</b>
<b>Total I - Résultat de formation .....</b>		<b>(0)</b>



	Exercice 2023	Exercice 2022
Subventions de fonctionnement		
Transferts de charges		
Reprises sur provisions pour risque et charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats et autres charges externes		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Charges de personnel		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Total II - Résultat de fonctionnement .....</b>		
<b>Total III - Résultat de l'activité (I + II) .....</b>		(0)
Produits financiers		
Charges financières		
<b>Total IV - Résultat financier .....</b>		
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
<b>Total V - Résultat exceptionnel .....</b>		
Impôts sur les bénéfices (VI)		
<b>RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (III + IV + V - VI) ....</b>		(0)





**Bilan**

**Moyens communs**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2023**  
**Moyens communs**  
avant affectation du résultat (en EUROS)

ACTIF	31.12.2023			31.12.2022	PASSIF	31.12.2023	31.12.2022
	Brut	Amort & pro	Net				
<b>ACTIF IMMOBLISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	5 637 127	3 579 028	2 058 099	1 486 261	Réserves		
Immobilisations corporelles	4 078 194	2 324 056	1 754 138	1 770 500	Report à nouveau		
Immobilisations financières	600 509		600 509	556 024	Excédent ou déficit		
					<b>Total des fonds propres (I)</b>		
Compte de liaison investissements	(10 315 830)	(5 903 084)	(4 412 746)	(3 812 785)	<b>FONDS DEDIES (II)</b>	4 038 206	6 030 177
					<b>PROVISIONS</b>		
					Provisions pour risques	1 035 462	1 210 084
					Provisions pour charges	624 486	589 758
<b>Total de l'actif immobilisé (I)</b>					<b>Total des provisions (III)</b>	1 659 948	1 799 842
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
France Compétences					Emprunts et dettes assimilées		
Créances sur autres subventions	3 905 747		3 905 747	5 040 634	France Compétences		
Adhérents et comptes rattachés				994	Charges à payer pour EFF		
Autres créances	3 318 774		3 318 774	4 290 738	Dettes fournisseurs	2 776 282	6 873 376
Valeurs mobilières de placement					Dettes fiscales et sociales	6 136 581	5 554 266
Disponibilités	12 277 601		12 277 601	15 070 445	Autres dettes	333 140	378 109
Charges constatées d'avance	859 098		859 098	803 254	Produits constatés d'avance	768 750	871 250
Comptes de liaison					Comptes de liaison		
- Moyens commun	7 629 289		7 629 289	8 827 798	- Moyens commun		11 249 474
- Entre dispositifs	2 480 458		2 480 458	1 227 632	- Entre dispositifs	14 758 059	2 505 001
<b>Total de l'actif circulant (II)</b>	30 470 966		30 470 966	35 261 495	<b>Total des dettes (IV)</b>	24 772 813	27 431 476
<b>TOTAL ACTIF (I + II)</b>	30 470 966		30 470 966	35 261 495	<b>TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)</b>	30 470 966	35 261 495